

Préfecture
Direction de la Citoyenneté et de la Légalité
Bureau des Elections et de la Réglementation

ARRETE
modifiant l'arrêté modifié du 17 janvier 2019
portant nomination des membres des commissions de contrôle
chargées de la régularité des listes électorales dans les communes du département

Le Secrétaire Général
chargé de l'administration de l'État
dans le département du Loiret

Vu le code électoral, notamment ses articles L. 19 et R. 7 à R. 11 ;

Vu l'arrêté préfectoral modifié du 17 janvier 2019 portant nomination des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales dans les communes du département,

Vu la proposition de modification en date du 21 août 2019 formulée par le maire de la commune de Saint-Maurice-sur-Aveyron ;

Considérant qu'il convient de modifier l'arrêté susvisé afin de tenir compte de la proposition susvisée ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture du Loiret ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} : L'annexe de l'arrêté préfectoral modifié du 17 janvier 2019 fixant les membres des commissions de contrôle est remplacée par le tableau figurant en annexe.

Article 2 : Le secrétaire général de la préfecture du Loiret et le maire de la commune de Saint-Maurice-sur-Aveyron sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Loiret.

Fait à ORLEANS, le **23 AOUT 2019**

Le secrétaire général
chargé de l'administration de l'État
dans le département du Loiret,


Stéphane BRUNOT